

Décision de retrait de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2013-0008

Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et notamment de son article 48,

Vu les dispositions du règlement (UE) 2016/1179 de la Commission du 19 juillet 2016 modifiant le règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la lettre d'intention de retrait du 20 avril 2018, de l'autorisation de mise sur le marché de produit **RACUMIN PATE J**,*

Considérant que le règlement (UE) 2016/1179 susvisé est applicable à compter du 1^{er} mars 2018,

Considérant que la classification du produit RACUMIN PATE J est modifiée en toxique pour la reproduction catégorie 1B en conséquence du règlement (UE) 2016/1179,

Considérant que la nouvelle classification du produit en tant que toxique pour la reproduction catégorie 1B ne permet pas sa mise sur le marché pour des utilisateurs non professionnels en application de l'article 19, paragraphe 4, point b) du règlement (UE) n° 528/2012,

L'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus de la société BAYER SAS **est retirée** en France, dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

A Maisons-Alfort, le

24 SEP. 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Informations générales sur le produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	RACUMIN PATE J
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	BAYER S.A.S
	Adresse	16 rue Jean-Marie Leclair CS 90106 69266 Lyon Cedex 09 FRANCE
Type de demande	Retrait d'une autorisation (NA-CAT)	
Numéro d'autorisation	FR-2013-0008	

2. Composition du produit, type de formulation et type de produit

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Coumatétralyl		Substance active	5836-29-3	227-424-0	0.0375

2.2. Type de formulation

Appât en pâte, prêt à l'emploi

2.3. Type de produit

TP14 : Rodenticide

3. Conditions générales de retrait

Date de fin de mise à disposition sur le marché	01 mars 2018
Date de fin d'utilisation des stocks existants	01 mars 2018